ECOFIP
Ingénierie & Financement Outre-Mer

LA LOI DE FINANCES
DONNÉES 2022

LE PLAFONNEMENT GLOBAL ARTICLE 200-0A DU CGI, MAJORÉ DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT MENTIONNÉES AUX ARTICLES 199 UNDECIES A , 199 UNDECIES B ET 199 UNDECIES C.

En complément du plafonnement individuel de chacun des avantages fiscaux permettant de réduire l'impôt dû, le CGI prévoit un plafonnement de la somme des avantages fiscaux.

La loi des finances 2022 n'a pas modifié le plafonnement global 10 000 € PAR FOYER FISCAL PAR AN
18 000 € en cas d'investissement Outre-Mer

Le plafond global des 18 000 € s'applique en cas d'investissements Outre-Mer 2022 ainsi que d'investissements Sofica 2022. Dans ces 18 000 € sont inclus les 10 000 € de plafond global pour toutes les autres réductions d'impôts initiées en 2022 (hors Outre-Mer et Sofica).

LE PLAFONNEMENT SPÉCIFIQUE AUX INVESTISSEMENTS GIRARDIN INDUSTRIELLE - ARTICLE 199 UNDECIES DU CGI

Pour tenir compte de la spécificité des investissements productifs Outre-Mer, et parce que l'état impose au contribuable une rétrocession de son avantage fiscal au profit de l'exploitant situé Outre-Mer, les réductions d'impôt accordées à ce titre ne sont prises en compte que pour la fraction non rétrocédée.

Ainsi, dans le cadre de la loi Girardin industrielle, seul le montant de la réduction d'impôt non rétrocédée est pris en compte dans le calcul du plafonnement global.

3 POSSIBILITÉS SONT OFFERTES AU CONTRIBUABLE POUR INVESTIR

- Investir dans un ECOFONDS
- Investir dans un dossier ECOFIP avec AGREMENT
- Investir dans un dossier ECOFIP Logement Social

1. INVESTIR DANS UN ECOFONDS

Réduction d'impôt spécifique pour le plein droit plafonnée à 40 909 € par an et par foyer fiscal.

Ce qui correspond à un plafond de 18 000 € aprés rétrocession de 56 % de l'avantage fiscal.

C'est donc 18 000 € qui s'imputent au Plafond global.

En effet, le législateur considère que 56 % de léconomie d'impôt réalisée

par l'investisseur est reversée à l'exploitant local, donc que l'économie d'impôt ne doit être comptabilisée qu'à hauteur de 44 % du Plafond global.

- Pour 40 909 € d'économie d'impôt, 22 909 € sont rétrocédés à l'exploitant et 18 000 € viennent en déduction du Plafond global. Soit 40 909 € • (40 909 € x 56 %) - 18 000 €.
- Pour 20 000 € d'économie d'impôt, 11 200 € sont rétrocédés à l'exploitant et 8 800 € viennent en déduction du Plafond global. Soit 20 000 € • (20 000 € x 56 %) - 8 800 €.

EXEMPLE N°1

Quelque soit le revenu net imposable d'un foyer fiscal, il pourra bénéficier d'un plafond de réduction d'impôt de 18 000 €.

Ce montant ainsi défini nous indique le plafond global des avantages fiscaux

EXEMPLE N°2

Monsieur Lacroix, marié 2 enfants, a un revenu net imposable de 300 000 € sur 2022.

Son impôt prévisionnel serait de 92 000 € en 2022.

Il n'a pas d'autre niche fiscale, donc son plafond global est de 18 000 €.

Il souhaite faire une opération Girardin au maximum soit 18 000 € / 44 % = 40 909 € de réduction d'impôt. Avec une rentabilité de 14 %, son apport devra donc être de 40 909 € / 1,14 = 35 885 € dans un ECOFONDS en 2022. Soit un gain de 5 024 €.

Prise en compte dans le plafond global de réduction d'impôt Girardin réalisée :

40 909 € dont 44 % s'impute au plafond global de 18 000 €, soit 40 909 € x 44 % = 18 000 €

Ainsi le solde du plafond global est de 18 000 € – 18 000 € = 0 €

Sans autre niche fiscale, Monsieur LACROIX aura bien droit à une réduction d'impôt Girardin Industrielle de 40 909 € en 2022 qui sera remboursée* à l'été 2023.

JANVIER 2022 - DOC INVESTISSEUR

ECOFIP
Ingénierie & Financement Outre-Mer

2 . INVESTIR DANS UN DOSSIER ECOFIP AVEC AGRÉMENT FISCAL

La réduction spécifique Girardin article 199 - undecies B - est plafonnée à 52 941 € par an par foyer fiscal.

Ce qui correspond toujours à un plafond de 18 000 € après rétrocession de 66 % de l'avantage fiscal ou de la réduction d'impôt, car c'est un dossier avec agrément.

C'est donc 18 000 € qui s'imputent au **Plafond global.**

En effet le législateur a considéré que pour les dossiers de plus de 250 000 € donc soumis à agrément fiscal, 66 % de l'économie d'impôt réalisée pour l'investisseur est reversé à l'exploitant local, ainsi l'économie d'impôt ne doit être comptabilisée qu'à hauteur de 34 % du **Plafond global**.

Pour 52 941 € d'économie d'impôt, 32 941 € sont rétrocédés à l'exploitant et 18 000 € viennent en déduction du Plafond global.

Ce qui correspond bien à un plafond de 18 000 € après rétrocession de 66 % de l'avantage fiscal ou de la réduction d'impôt. C'est donc 18 000 € qui s'imputent au **Plafond global**.

3 . INVESTIR DANS UN DOSSIER ECOFIP - LOGEMENT SOCIAL

La réduction spécifique Girardin article 199 - undecies C - est plafonnée à

60 000 € par an par foyer fiscal.

Ce qui correspond toujours à un plafond de 1 8 000 € après rétrocession de 70 % de l'avantage fiscal ou de la réduction d'impôt car c'est un dossier logement social.

C'est donc 18 000 € qui s'imputent au **Plafond global**.

En effet, le législateur a considéré que pour les dossiers de logement social, donc soumis à agrément fiscal 70 % de l'économie d'impôt réalisée par l'investisseur est reversé à l'exploitant local ainsi l'économie d'impôt ne doit être comptabilisée qu'à hauteur de 30 % du **Plafond global**.

Pour 60 000 € d'économie d'impôt, 42 000 € sont rétrocédés à l'exploitant et 18 000 € viennent en déduction du Plafond global.

Ce qui correspond bien à un plafond de 18 000 € après rétrocession de 70 % de l'avantage fiscal ou de la réduction d'impôt. C'est donc bien 18 000 € qui s'imputent au Plafond global.

** Hors ajustement du solde de l'acompte reçu en Janvier 2023 et de l'impôt réellement dû.*

Exemple n°5

Monsieur DUPONT, marié 2 enfants, a un revenu net imposable de 430 000 € sur 2022. Son impôt prévisionnel serait de **150 000 €** en 2022.

Il n'a pas d'autre niche fiscale, donc son plafond global est de 18 000 €.

Il souhaite faire une opération Girardin au maximum soit 18 000 € / 34 % = 52 941 € de réduction d'impôt.

Avec une rentabilité de 14 %, son apport devra donc être de 52 941 € / 1,14 = 46 439 € dans une SAS avec Agrément en 2022. Soit un gain de **6 502€**.

Prise en compte dans le plafond global de réduction d'impôt Girardin réalisée : 52 941 € dont 34 % s'impute du plafond global de 18 000 €, soit 52 941 € x 34 % = 18 000 €

Ainsi le solde du plafond global est de 18 000 € – 18 000 € = **0 €**

Sans autre niche fiscale, Monsieur DUPONT aura bien droit à une réduction d'impôt Girardin Industrielle de 52 941 € qui sera remboursée* à l'été 2023.

EXEMPLE N°3

Monsieur MULLER, marié pas d'enfants, a un revenu net imposable de 132 000 € sur 2022.
Son impôt prévisionnel serait de **28 000 €** en 2022.
Il n'a pas d'autre niche fiscale, donc son plafond global est de 18 000 €.
Il souhaite faire une opération Girardin à hauteur de son impôt soit 28 000 € de réduction d'impôt.
Avec une rentabilité de 14 %, son apport devra donc être de 28 000 € / 1,14 = 24 561 € dans un ECOFONDS en 2022. Soit un gain de 3 439 €.

Prise en compte dans le plafond global de réduction d'impôt Girardin réalisée :

28 000 € dont 44 % s'impute du plafond global de 18 000 €, soit 28 000 € x 44 % = 12 320 €
Ainsi le solde du plafond global est de 18 000 € - 12 320 € = **5 680 €**
Sans autre niche fiscale, Monsieur MULLER aura bien droit à une réduction d'impôt Girardin Industrielle de 28 000 € qui sera remboursée* à l'été 2023.

EXEMPLE N°4

Madame TAPIA, mariée 3 enfants, a un revenu net imposable de 131 000 € sur 2022.

Son impôt prévisionnel serait de **21 500 €** en 2022.

Elle n'a pas d'autre niche fiscale, donc son plafond global est de 18 000 €.

Elle souhaite faire une opération Girardin à hauteur de son impôt soit 21 500 € de réduction d'impôt.

Avec une rentabilité de 14 %, son apport devra donc être de 21 500 € / 1,14 = 18 860 € dans une SAS avec Agrément en 2022. Soit un gain de **2 640 €.**

Prise en compte dans le plafond global de réduction d'impôt Girardin réalisée :

21 500 € dont 34 % s'impute du plafond global de 18 000 €, soit 21 500 € x 34 % = 7 310 €

Ainsi le solde du plafond global est de 18 000 € - 7 310 € = **10 690 €**

Sans autre niche fiscale, Madame TAPIA aura bien droit à une réduction d'impôt Girardin Industrielle de 21 500 € qui sera remboursée* à l'été 2023.